

***Au Conseil communal  
de et à  
1424 Champagne***

**Préavis municipal n° 53 (19)**

Municipal responsable : Fabian Gagnebin

**Demande d'adoption d'un crédit pour la révision du  
Plan d'affectation communal de Champagne**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. PREABULE**

Le plan d'affectation communal (PACom) actuel ne permet plus de développement sur notre territoire. De plus, certains points du règlement ne sont plus en adéquation avec les usages actuels.

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) et du Plan Directeur Cantonal (PDCant), les perspectives de développement sont extrêmement cadrées.

Malgré cela, la commune joue un rôle relai avec un bassin versant de plus de 3'500 habitants. Ainsi, selon les démarches entreprises dans le Plan Directeur Régional Light (PDRL), nous devrions bénéficier d'un statut de centre local qui ouvre certaines perspectives de croissance, même modestes.

La volonté de la Municipalité n'est pas d'étendre son territoire urbanisé mais de le densifier. Ainsi le périmètre du domaine bâti resterait identique.

Il sera aussi l'occasion de rassembler nos différents Plans Partiels d'Affectation (PPA) sur un seul document et de réviser notre recensement architectural.

**2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX**

La remise à jour du PACom nécessite plusieurs étapes importantes :

- ✓ Mise à jour du bilan des réserves,
- ✓ Définition de la stratégie,
- ✓ Définition du territoire urbanisé,
- ✓ Proposition du périmètre de centre,
- ✓ Dossier d'examen préalable,
- ✓ Dossier d'enquête publique

### 3. COUTS

Le montant estimatif de ces travaux se compose de :

Travaux préparatoires	4'500.00
Vision stratégique	26'000.00
Examen préalable	65'000.00
Enquête publique	19'000.00
Frais de reprographie	3'500.00
Frais de géomètre	10'000.00
Réserve pour le traitement des oppositions simples	30'000.00
Divers et imprévus	12'000.00
Total HT	170'000.00
TVA 7,7%	13'090.00

<b>Total TTC</b>	<b>183'090.00</b>
------------------	-------------------

M. Fabian Gagnebin, municipal en charge du dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

### 4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°53 (19),
- où le rapport de la commission chargée de son étude,
- où le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder à la révision du son PACom,
- **de lui accorder** dans ce but un crédit de CHF 183'090.-,
- **de financer** ce montant par le recours à un emprunt bancaire,
- **d'amortir** ce montant sur une période de 15 ans, à raison de CHF 12'206.- par année, dès l'année suivant la clôture du préavis.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 septembre 2019.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :



F. Gagnebin

la secrétaire :

L. Tor Hug